L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN 10 AVRIL 1889. 62me Année

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 10 AVRIL 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par John A. McClean, syndic, au local No 12 rue de Chartres, au troisième étage, le fonds d'un reste de marchandises, articles de fantaisie, installations, comptoirs, etc.

Par le shérif, à son entrepôt rue Ste Anne entre Royale et Chartres, à peu près 9625 cigares et 47 boîtes whiskey-quinine

La navigation et les levées du Mississippi.

Pour quiconque se donne la peine de lire, chaque année, les rapports qui émanent des différents départements de l'administration de Washington, et, spécialement, ceux qui s'occupent de la situation économique du pays, de l'état de son agriculture et de ses industries manufacturières—il est impossible de ne pas être frappé de la division que l'on y fait, constamment, de son immense territoire en deux parties à peu près égales : la partie orientale, descendant de l'Atlantique au Mississippi, et la partie occidentale, remontant du Mississippi aux Montagnes Rocheuses et aux plages du Pacifique.

De l'aveu même du gouvernement, tout cela fait, des Etats-Unis, une vaste vallée, au centre de laquelle roule le fleuve servant de déversoir aux grands cours d'eau qui coulent, les uns de l'Est à l'Ouest, les autres de l'Ouest à l'Est—de sorte que la sécurité et la prospérité de cette région dépendent, en grande partie, du Mississippi. Si, aux époques de grandes crues, il grossit outre mesure, il y a inondations et désastres le long de son parcours, tantôt entre les Montagnes Rocheuses ou les Alleghanys et Cairo, tantôt entre Cairo et l'embouchure du Golfe du Mexique; s'il ne gonfle pas assez, c'est un autre accident qui arrive : la navigation est, partiellement, interrompue, le trafic en souffre; les eaux sont trop basses dans la partie inférieure du fleuve, et les bayous qu'il alimente, et certaines cultures en sont gravement affectées. Le désastre est d'une autre nature, mais aussi grand.

Dans un pays ainsi constitué, au point de vue physique, il semble que la première préoccupation du gouvernement devrait avoir été de ne rien négliger pour maintenir, sans cesse, le fleuve en bon état, de manière à éviter les catastrophes diverses résultant, fatalement, des crues, tour à tour excessives et insuffisantes. Il doit y avoir, il y a certainement, pour cela, des moyens puissants, efficaces. On les connaît; la science les a cherchés; elle les a trouvés, fixés nettement, exposés nettement, appliqués, maintes fois, avec succès. Pourquoi donc, depuis tant d'années, toujours les mêmes anxiétés, aux approches de la saison des hautes eaux ? Pourquoi toujours les plus poignantes incertitudes, sans que l'on ait, jusqu'ici, songé à porter un remède sérieux aux maux dont on est menacé ?

Nous avons souvent entendu dire: "On en parle bien à son aise, mais le Mississippi n'est pas un fleuve comme un autre; il est presqu'impossible de prédire de quelle façon il se comportera, lors de la crue du printemps; il l'est encore davantage de le maîtriser dans sa fureur ou d'activer son cours, aux époques des basses eaux." Assez pauvre excuse que tout cela. Pendant une fort longue période d'années, il a été admis que le débouché libre, avec des eaux d'une profondeur suffisante, du fleuve dans le Golfe du Mexique, offrait des difficultés insurmontables, et que l'on n'arriverait jamais à le débarrasser de la barre qui l'obstruait, à l'endroit où il se déversait dans la mer; c'est même pour cela que le corps des ingénieurs avait imaginé le creusement d'un canal latéral qui se déverserait dans le Lac Borgne. C'était, affirmait-on alors, l'unique voie de salut pour la navigation du Mississippi.

L'argument paraissait si clair, si fondé en raison, si bien appuyé sur les données de la science, que tout le monde était de l'avis des ingénieurs, et quand un homme a osé proposer de faire le contraire, il ne s'est trouvé presqu'aucun intéressé, intelligent et bien posé, pour le soutenir; chacun lui a tourné le dos. Il lui a suffi de montrer du bon sens, de l'énergie, de l'esprit d'initiative et surtout une ténacité indomptable, pour ruiner le système que tout le monde préconisait, pour démolir les montagnes d'obstacles sous l'on opposait à son projet de débouché direct, pour établir une communication facile, sûre, rapide, entre le fleuve et le Golfe. Quelques millions de dollars y ont suffi. Le travail achevé, l'idée a paru si simple, que chacun s'est demandé comment il ne l'avait pas eue. C'était l'histoire de l'œuf de Christophe Colomb.

Il est doit être de même pour les améliorations, à l'intérieur des terres, au double point de vue de la navigation et de la sécurité des propriétés riveraines ; seulement, il faut vouloir, et l'on ne veut pas : il faut oser, et l'on n'ose pas. Il y a une Commission du fleuve ; il y a un Comité pour l'amélioration des voies d'eau de l'Ouest ; les séances succèdent aux séances ; il s'y débite d'excellentes idées, mais il n'y prend pas de résolutions ; il s'y expose des projets très bien conçus, mais ils rencontrent des obstacles à leur adoption. Paix, il y a le Congrès, qui se sent responsable des misères de la situation, mais, ou il ne veut pas faire les dépenses nécessaires pour n'avoir pas l'air d'être prodigue des deniers publics—chose que l'électeur ne lui pardonnerait pas—ou il refuse d'avoir des fonds qui semblent ne devoir profiter qu'à une région assez peu aimée de la majorité de ses membres.

Voilà comment se prolonge, se perpétue, une situation malheureuse, que tout le monde déplore et à laquelle personne n'a le courage de mettre un terme.

A l'heure qu'il est, partout, il se ne sont plus les grandes eaux que l'on redoute, c'est le manque de profondeur dans le courant. On craint pour la navigation, et l'on demande la réunion du comité des améliorations des cours d'eau de l'Ouest. Que fera-t-il, ce comité ? Appel au Congrès, qui y répondra ou n'y répondra pas. En tout cas, les mesures qui lui seront demandées ne viseront guère que les besoins de la situation présente.

L'an prochain, il se produira un phénomène nouveau, qui exigera des mesures peut-être différentes, si il en mers ainsi, tant que l'on n'aura pas soumis tous les travaux à un système d'ensemble, très nettement déterminé, dont personne ne pourra se départir, et que l'on continuera jusqu'à l'achèvement complet de l'œuvre. Que penser, d'ailleurs, d'une législation, comme celle de l'Etat, suivant laquelle les ingénieurs, seuls jugés en pareille matière et qui devraient avoir tout droit d'agir, en cas de danger, peuvent ordonner la construction d'une levée, mais sont impuissants à en réparer une seule, quand même il y aurait péril en la demeure, et de l'argent en abondance dans la caisse ?

Les affections des poumons et les pertes de poitrine sont des maux faciles à guérir si on les traite convenablement et à temps, ainsi qu'il appert du récit suivant que fait M. D. C. Freeman, de Sydney : "A peut beaucoup souffert d'attaques pulmonaires et pendant graduellement mon forces. Il m'est agréable de vous dire que l'Emulsion de Scott composée d'huile de foie de morue avec de la chaux et du soda, m'a beaucoup soulagé ; et je suis heureux de pouvoir le recommander à tous ceux qui souffrent comme j'ai souffert. J'ajoutera que c'est un très agréable breuvage à prendre."

LOUISIANE.

L'Entreprise, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 6 avril :

L'habitation Keystone, aux héritiers Pettibonne, et dirigée par M. John Peters, a un magnifique plant d'automne, ainsi que de fort belles souches. C'est une grande habitation sucrière.

—Nos deux grands planteurs-artistes—Joe Jefferson et Ch. W. Walker, le nouveau propriétaire d'une belle terre sur le Lac Espagnol—vont partir, bientôt, pour une tournée artistique au Nord.

—Rien d'agréable aux yeux, de riche, comme l'île Avery, avec ses collines boisées, avec ses riches mines de sel et son gisement de charbon, nouvellement découvert.

M. Sam. Wooten est un des principaux directeurs des travaux dans les mines, et il y conduit tout avec une rare habileté.

—A Petite Anse, M. Joe Delcambre a ajouté de nouvelles terres à ses propriétés; il sème, en ce moment, 50 acres de coton et 50 de maïs. Il entoure sa propriété de barrières et y élève de nouvelles bâtisses.

—M. Eloi Broussard a beaucoup de cannes et de maïs; il n'a pas fait d'amélioration à son habitation.

—On demande, à grands cris, la réparation des ponts dans le district de Petite Anse. Ils sont une menace pour l'existence de ceux qui y passent. Quand donc débarrassera-t-on nos routes des trous qui sont une honte et y empêchent la circulation ?

—Quant aux produits des jardins et des champs, ils ne peuvent offrir un plus bel aspect.

—La ferme de M. Keller est en excellent état.

—L'habitation Energy, au col. Vic. Barthe, est en pleine activité, et dirigée par son fils, M. Eug. Barthe.

—A St-Martinville, les chemins se sont, à la fin, desséchés ; on les a nivelés et garnis de fossés. Nous n'avons plus beaucoup à appréhender des pluies qui peuvent survenir.

—M. Wm. Hosea Ballou vient de visiter l'habitation Magnolia, à M. Warmoth; il en est revenu émerveillé et décidé à publier plusieurs articles dans les journaux du Nord, sur les industries du Sud, et spécialement, sur l'industrie sucrière. Il parle avec enthousiasme de l'habitation Warmoth.

"Le gouverneur a, dit-il, sur sa propriété, 15 milles de canaux, 75 milles de fossés, des champs énormes, parfaitement drainés à la tuile et plusieurs milles de chemin de fer portatif.

"Il règne le plus parfait accord entre le patron et les employés ; les gages sont bons ; les cabines confortables. Chaque travailleur a son petit jardin, qu'il cultive comme il l'entend, à ses moments perdus.

"Si les choses se passaient généralement ainsi, il n'y aurait pas de question du travail."

Le Banner, New Road, paroisse Pointe Coupée, du 6 avril :

Nous remarquons qu'il n'y a pas d'agitation dans le village, aux approches du vote pour ou contre la taxe du chemin de fer.

Le vote de la taxe des chemins est une mesure excellente de protection contre les inondations. Un chemin, établi immédiatement en arrière des levées, donnera plus de sécurité aux terres. A ce point de vue, nous l'approuvons hautement. Nous concevons encore qu'on la combattu, mais nous ne concevons pas qu'on reste indifférent en face d'une pareille question.

Supposons que nos levées soient enlevées de nouveau et que nous soyons condamnés à voir se renouveler les calamités de 1862 et de 1884 ; qui donc n'en souffrirait pas ? Que notre population daigne lire le dernier rapport du Bureau des Ingénieurs d'Etat, sur ce sujet ; ils verront à quelles dépenses nous nous exposons par notre négligence, et combien peu coûteraient des réparations faites à temps. C'est de l'argent aussi bien placé que dans une compagnie d'assurances.

On a prétendu que quand même la taxe ne serait pas votée, le chemin serait fait ; cela est une erreur. Le juge Steele disait, dernièrement, dans une lettre intime :

"Si l'on refuse la taxe pour le chemin, il est bien certain que la Compagnie ne le construira pas de longtemps."

Le Sugar Planter, Port Allen, paroisse West Bâton-Rouge, du 6 avril :

Il règne, ici, une activité considérable dans la vente des terres, depuis quelque temps. Dernièrement, M. H F. Morety, du Michigan, a acheté une grande partie des terres marécageuses appartenant à l'hon. E. J. Gay, dans notre paroisse—environ 5,900 acres—$27,000. Il s'est fait encore d'autres achats importants.

—Un meeting des actionnaires de la Nouvelle Banque de Bâton-Rouge a eu lieu, mercredi dernier; on y a nommé la direction. La nouvelle institution s'appellera "Banque de Bâton-Rouge."

—Au nombre des matières qu'un-ra à traiter, prochainement, la Législature de la Louisiane, se trouve la loi relative aux ingénieurs d'Etat. On sait que cette loi leur permet de toucher à leur fonds général, pour la construction des levées, et le leur interdit quand il ne s'agit que de réparations, dût tout le pays être en danger d'inondation, si ces réparations ne se faisaient pas.

Cette loi est vraiment absurde, sinon criminelle.

En 1884, la levée Beaulieu, située au beau milieu de la paroisse, était en danger, à la veille de s'écrouler. Si l'accident avait lieu, le désastre était effrayant. Un de nos éminents concitoyens, un de nos meilleurs fonctionnaires de paroisse, effrayé du danger, fit appel au Bureau des ingénieurs d'Etat et lui demanda du secours; il lui fut froidement répondu qu'il n'y avait d'argent, dans le trésor, que pour la construction des levées, non pour leur maintien, pour leur réparation. Grâce à des efforts inouïs improvisés, nous n'avons pas été inondés; mais c'est une chance qui ne se renouvellerait pas une fois sur dix.

L'Interim, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 6 avril :

Les membres du bureau des écoles se sont réunis, ce matin, à la maison de cour.

Il a été résolu que, dans chaque district où les parents fourniraient à leurs frais une maison d'école et s'engageraient à payer la moitié du salaire du professeur, des écoles additionnelles seraient ouvertes.

Les professeurs de ces écoles devront se conformer aux réglements du Board par lequel ils seront nommés.

Les offres généreuses des parents ont été officiellement acceptées. Avec leur aide, des écoles additionnelles seront bientôt ouvertes dans chaque district et pourront être fréquentées par les enfants pendant neuf mois chaque année.

—Le Rév. P. Palmer, récemment nommé curé de la Vacherie, est arrivé, hier, pour prendre charge de sa nouvelle paroisse.

Nous nous joignons à ses nouveaux paroissiens pour lui souhaiter la bienvenue.

—Décédé le dimanche 31 mars, M. Jean Schexnaildre, à l'âge de 86 ans.

La Sentinelle, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 6 avril :

Notre bayou baisse, ce qui fait le désespoir de beaucoup. Quand il monte, chacun tremble. Il devrait exister un juste milieu pour le niveau du bayou et aussi dans les transes et les craintes plus ou moins exagérées des riverains. Nous finirons par avoir des levées qui nous protégeront efficacement; et aussi un courage du bayou suffisant pour permettre, en tout temps, une navigation nécessaire. Il y a longtemps que l'on a formulé ces *désiderats* et rien ne serait plus facile que de les réaliser, mais.... mais.... chacun sait, et nous savons aussi, que des influences occultes, s'opposent à toute amélioration de notre bayou.

—Il nous arrive, de Lockport, une branche d'oranger chargée de fleurs roses. C'est la première fois que nous constatons cette fraîcheur de nature. Cette grappe de fleurs roses sur un rameau d'oranger n'a rien qui nous déplaise, au contraire, la variété nous a toujours souri, mais si les fleurs d'oranger doivent changer leurs pétales blancs en pétales roses, que va devenir la tradition ? et quelle parure va-t-on choisir maintenant pour orner le front virginal des fiancées que l'on conduit à l'autel ?

—Le dimanche, 24 mars 1889, est décédé, à la Nouvelle-Ibérie, M. Emile Trône, âgé de 17 ans et né à Thibodaux.

—L'estomac distille des acides. Si ces derniers demeurent à leur état naturel, c'est-à-dire ne se laissent pas vicier par la bile, ils conservent leur vertu d'assimilation et facilitent la digestion. Mais les acides artificiels qui naissent des fonctions troublées de l'estomac engendrent bien des maux, notamment la dyspepsie. Le meilleur carminatif est le "Hostetter Stomach Bitters", bien supérieur au carbonate de soude, à la magnésie et à tous les alcalins. Seuls, les effets du Bitter sont permanents. Il n'est ni homme ni femme qui, souffrant d'une dyspepsie chronique, soit en pleine possession de sa vigueur. Ainsi donc prenez des toniques, des fortifiants autant qu'il vous sera possible ; l'auer en question est le remède qu'il vous faut ; il est également souverain pour la malaria, les rhumatismes et d'autres maladies.

Pourquoi s'épuiser en toussant toute la nuit, quand le Pectoral Cerise d'Ayer calme, soulage et guérit.

Suisse.

Le Conseil fédéral a autorisé le conseil scolaire de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich à prendre sur son budget ordinaire une somme de 4,000 fr. destinée à faciliter le voyage à Paris de professeurs de l'Ecole polytechnique pendant l'Exposition universelle.

Après deux jours de débats, le conseil national, par 75 voix contre 22, a décidé la discussion par articles d'un projet d'arrêté relatif à l'introduction du système du drawback, soit la restitution des droits d'entrée sur les sucres pour l'industrie d'exportation du lait condensé. Les droits actuels sont de 7 fr. 50 par quintal métrique, le droit restitué serait de 5 francs.

Le Conseil fédéral fut en outre invité à étudier la question d'introduction du drawback sur d'autres industries, sur le tabac, la chocolaterie, la confiserie.

Jusqu'ici, le Conseil fédéral s'était opposé à l'introduction du système de restitution des droits d'entrée ; plusieurs vœux des Chambres l'ayant invité à présenter un projet d'arrêté, il s'est exécuté en proposant de limiter le drawback à l'industrie du lait condensé. Il présentera un rapport spécial en ce qui concerne le drawback sur les tabacs, et il étudiera l'application du drawback à d'autres industries.

UN GRAND CONCOURS DE TIR, A PARIS, EN 1889.—La commission instituée en vue de l'organisation d'un grand concours de tir à Paris en 1889 a arrêté les résolutions suivantes :

Le concours sera organisé par l'Union nationale des sociétés de tir en France et par l'Union des sociétés de tir et d'instruction militaire de la région de Paris.

Le concours aura lieu pendant vingt jours, du 8 au 27 août, au champ de tir du polygone de Vincennes mis à la disposition du comité par l'autorité militaire.

Le concours sera exclusivement limité à l'arme nationale, aux armes de tir à longue portée et aux revolvers de guerre. Il aura lieu à 300 mètres pour les fusils et à 30 mètres pour le revolver, dans quatre pavillons dont trois pour le tir au fusil. Le nombre des cibles pour le fusil sera de cent au moins. La valeur des prix à distribuer ne devra pas être moindre de 150,000 francs. Le concours sera national, mais les étrangers pourront y être admis sur invitation personnelle du comité d'organisation.

Les dépenses sont évaluées à 340,000 fr. et les recettes à 165,000 fr. seulement. Pour couvrir le déficit, le ministre de l'instruction publique vient de demander au Parlement un crédit de 75,000 fr. La ville de Paris paierait les 100,000 fr. restants, cette somme étant divisée en deux parts de 50,000 fr. chacune. La première constituerait une subvention ferme distribuée en prix aux frais de la Ville ; la seconde ne serait versée qu'en cas de déficit et serait une garantie éventuelle.

L'Exposition universelle de Paris.

Bien que la section d'économie sociale à l'Exposition universelle de Paris ne semble pas devoir offrir grande attraction aux regards des flâneurs, on y verra, cependant, une curiosité.

Une des Sociétés d'épargne les plus importantes de la capitale, afin de frapper l'attention du public par le chiffre énorme auquel s'élève aujourd'hui son avoir social, a trouvé une ingénieuse idée. Le capital, évalué à huit millions, sera représenté par une colonne de pièces de cinq francs et de un franc, ayant une hauteur de sept mètres et une base de un mètre quarante de côté.

Les œuvres des artistes américains qui doivent figurer à l'Exposition de Paris, sont au nombre de près de six cents. C'est le chiffre le plus élevé qu'on ait jamais envoyé à aucune Exposition. Elles comprennent : 464 tableaux à l'huile et aquarelles, 103 panneaux, 60 dessins, 7 sculptures.

Le comité pour l'envoi d'une délégation ouvrière anglaise à l'Exposition de Paris a tenu, récemment, une réunion à Londres.

Le lord-maire a annoncé que la souscription s'élevait déjà à 900 livres. Il a été décidé que 10 livres, soit 250 francs, seraient allouées à chacun des délégués pour ses frais de voyage et de séjour.

Le surplus des fonds souscrits sera employé à la publication des rapports que la délégation devra remettre à son retour.

Le comité a également décidé que des corps de métiers seront représentés dans la délégation, et il a été nommé une sous-commission chargée d'étudier les conditions dans lesquelles devra se faire le voyage.

Le reine-régente d'Espagne a sanctionné la loi accordant une subvention de l'Etat pour l'envoi à l'Exposition universelle de Paris des produits de Cuba, de Porto-Rico et des îles Philippines.

France et l'Italie.

Le projet autorisant le gouvernement à modifier éventuellement, jusqu'au 31 décembre, le tarif douanier par décrets royaux délibérés en conseil des ministres, est accompagné de l'exposé des motifs suivants :

"En présentant le projet de loi qui validait le décret royal du 29 février 1888, relatif à des modifications du tarif général pour les marchandises de provenance française, le gouvernement ne pouvait que déplorer la guerre de tarifs avec un pays voisin et ami, lié à l'Italie durant de longues années par des rapports économiques très importants. Le gouvernement ne désespérait pas de pouvoir substituer au système douanier actuel un régime plus libéral, plus conforme aux intérêts réciproques des deux pays.

"Voulant maintenant nous employer à ce que les aspirations des deux peuples vers un arrangement douanier amical soient enfin traduites en faits, nous venons vous demander d'accorder au gouvernement, comme vous l'avez déjà fait autrefois, un mandat de confiance pour toute l'année courante.

"Fidèles au culte de la paix dans le camp économique, persuadés que les peuples y puisent une plus grande vigueur pour atteindre les buts élevés que leur prescrit la civilisation moderne, nous vous proposons de nous mettre à même de réaliser cette paix par l'approbation du présent projet de loi.

"Tout en sauvegardant notre dignité, nous désirons n'être pas accusés de négliger le grand devoir de tenter au moins la pacification des intérêts économiques de deux grandes nations."

Le *Fanfulla* annonce que les négociations relatives à une entente commerciale entre l'Italie et la France seront reprises aussitôt que la Chambre italienne aura approuvé le projet de loi présenté par le ministre des finances.

Entre amis :

—Mon cher, vous avez tort d'attacher tant d'importance à d'éphémères avantages physiques ; la jeune fille est bien élevée, riche. Je sais bien que sous le rapport de la beauté.... Mais la beauté passe.

—Oui ; et la laideur reste !

La police et les chiens, en France.

Extrait du compte-rendu de la séance du 26 mars, de l'Académie de médecine, de Paris :

M. Dujardin-Beaumetz achève la lecture de son rapport consacré à la statistique de la rage dans le département de la Seine, durant l'année 1888. Nous en avons indiqué les principaux chiffres. En terminant, il fait remarquer que le nombre des chiens va sans cesse en augmentant, et qu'il importe d'aviser. Le remède à ce déplorable état de choses est sûr et bien connu : il suffit que le gouvernement fasse appliquer la loi du 21 juillet 1881 sur les chiens errants. Chaque fois que des mesures ont été prises dans ce sens, on a vu descendre tout à coup la courbe qui exprime le nembre des cas de rage ; aussitôt qu'on s'est relâché dans l'application de la loi, on a vu la courbe remonter. Le conseil d'hygiène du département, le comité consultatif d'hygiène, l'Académie n'ont cessé de signaler la nécessité de mettre la loi en pratique. L'autorité a tenu compte, sans doute, de ces avertissements, mais mollement, sans esprit de suite ; on a perdu en un jour le terrain péniblement gagné par des mois de louables efforts. L'Académie, suivant M. Dujardin-Beaumetz, ne doit pas se laisser décourager par cette inertie ; elle tiendra à honneur de renouveler le vœu, déjà émis par elle, que la loi de 1881 soit appliquée.

M. Nocard appuie la proposition de son collègue. Il déclare qu'il possède des documents qui montrent d'une manière évidente que, dans toute la France, les mêmes faits se produisent pour les mêmes raisons que dans le département de la Seine. Depuis six ans, le nombre des chiens enragés a quintuplé, tandis que dans les pays voisins, notamment en Suisse, en Allemagne, il diminuait d'une manière continue. En 1885, on a compté chez nous 2,500 chiens enragés, 427 dans toute l'Allemagne, 4 en Suisse, 1 dans le grand-duché de Bade, pas même 1 dans le Wurtemberg. Les mesures de police à prendre consistent : 1. dans la déclaration des cas de rage ; 2. dans l'abattage des chiens mordus ; 3. dans la mise en fourrière des chiens errants.

Tous les propriétaires des chiens mordus ou *boulés* par des chiens enragés répugnent fortement à l'abatage de leurs animaux, soit par compassion, soit par l'espoir plus ou moins chimérique que leurs chiens ne contracteront pas la rage. Les municipalités, désireuses d'éviter les difficultés, les querelles, résistent aux réglements en bien des départements de leur application. Seule, la gendarmerie fait son devoir. Les tribunaux eux-mêmes embrouillent parfois la question par des subtilités juridiques : on a vu des juges débouter le préfet de police qui demandait l'abatage d'un chien mordu par un chien enragé, par ce motif que ledit préfet ne faisait pas la preuve que le chien à abattre était enragé. Lors du fatal accident arrivé au fils de M. Montigny, le public s'émut, la presse fit une campagne pour demander qu'on adoptât les mesures nécessaires à la sécurité publique. M. Leblanc profita de ce mouvement d'opinion pour obtenir l'application des lois ; mais cela n'eut qu'un temps ; on se lassa de tenir en vigueur l'ordonnance du préfet de police, et les choses reprirent leur cours ; la rage fit de nouveaux progrès.

En 1885, le département du Var fut ravagé par le fléau ; les autorités entrèrent en campagne, les réglements furent appliqués : deux ans après, la rage avait disparu. En 1887, dans le Loiret, les mêmes circonstances se produisirent, on y appliqua le même remède ; le même succès fut obtenu. Ces exemples et ceux que rapporte M. Dujardin-Beaumetz parlent clairement ; il faut les suivre, il faut, en un mot, appliquer la loi.

M. Laborde.—.Et exiger aussi l'annexion, au collier, de la médaille portant un numéro d'ordre et attestant l'acquittement des droits fiscaux par le propriétaire de l'animal : c'est le plus sûr moyen de diminuer le nombre des chiens errants.

A l'unanimité, l'Académie émet le vœu que le gouvernement, dans l'intérêt de la sécurité publique menacée, fasse appliquer la loi du 21 juillet 1881.

LA PRÉPARATION DU TABAC A PRISER.—O priseurs, qui prenez si délicatement entre le pouce et l'index cette pincée de poudre divine, qui l'inspirez avec tant de volupté, vous êtes-vous douté de cette fermentation prolongée et des multiples travaux rendus nécessaires pour la plus grande satisfaction de votre passion !

Immédiatement après la séparation des feuilles, a lieu l'opération du mouillage, puis celle du hachage. Le tabac est ensuite placé dans des réduits où il fermente pendant quatre mois ; alors, le tabac est râpé et mis en poudre, puis il fermente de nouveau pendant onze mois.

LE PERCEMENT DU SIMPLON.—On écrit, de Rome, 24 mars, à la *Liberté* :

"Nous avons, actuellement, à Rome, des délégués de l'entreprise du percement du Simplon, qui attendent une décision du ministère relativement à la participation de l'Italie à cette entreprise. Une décision serait imminente. Pour les uns elle serait favorable, pour d'autres elle ne le serait pas du tout. En tout cas, une décision est imminente."

Au tribunal correctionnel.

—Prévenu, vous venez d'entendre la plaignante. Pourquoi avez-vous volé six oranges à cette malheureuse !

—Je ne savais pas le prix.

—Il fallait le demander.

—Mon président, je suis timide avec les femmes.

Lisez toutes les annonces des médecines de printemps, et choisissez alors la Salsepareille d'Ayer, la meilleure pour purifier le sang.

MURO—Décédée, lundi 8 avril à 10:30 heures P. M., Mme MARIE A. LEBRETON, veuve de feu B. MURO, âgée de 67 ans, native de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Muro, Eversbade, Meynier et Le Breton sont respectueusement invités à assister à l'enterrement qui aura lieu mercredi 10 avril, à 10 heures A. M., de la résidence de son gendre A. Meynier, No 206 rue des Champs-Elysées, coin Urquhart.

TO-KALON

Le célèbre vin de M. Crabb,

Attention spéciale est donnée à l'approvisionnement des familles, hôtels, clubs et restaurants.

En vente chez M. P. Forget, seul agent, 180 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.

21 mars—

Avis,

TOUTES les procurations que j'ai pu donner sont révoquées à partir de ce jour.

Nlle Orléans, 9 avril 1889.

ERNEST MARCHAND,
Imprimeur d'Etat.

10 avril—3 fois en 15 jours

Comité des Trente.

MM. les Présidents des Sociétés Françaises sont priés d'avoir à envoyer la délégation de leur Société à la réunion qui aura lieu le jeudi 11 courant à 7 1/2 heures p. m., au local de l'Orphéon Français pour arrêter la liste des candidats pour la fête du 14 juillet 1889.

MM. les membres du Comité des Trente sont également jeunes d'y assister.

Pour le Comité et les Présidents de Société,
Le Secrétaire, G. ROUÉ.

N. O., le 8 avril 1889. 9avril—3f

A vendre ou à louer.

L'ECURIE de marbre Gaillard, sur le Nouveau Bassin, près le Pont Blanc, de la capacité de 50 têtes d'animaux.

S'adresser à JAS. P. GUINAULT, Encanteur, coin Bienville et Passage de la Bursese.

7 avril—7 an 14.

Bureau du New Orleans Waterworks Co.—49 et 51 rue Baronne.—Nlle-Orléans, 3 avril 1889.—A une assemblée du Conseil de Directeurs de cette Compagnie tenue ce jour, un dividende semi-annuel de $2.00 par action a été déclaré, payable aux actionnaires de cette date à partir et après le JEUDI 18 avril 1889.

R. L. MACMURDO,
Secrétaire et Trésorier.

4 avril—7f

Bureau de la Compagnie de Chemin de fer d'Orléans, au coin des rues White et Lakarpe.—A un meeting spécial du Conseil de Direction de cette compagnie, il a été déclaré un dividende de Deux (2 0/0) pour cent sur la fonds capital, à prendre sur les profits des trois derniers mois, payable aux actionnaires sur demande.

F. COUGOT,
Secrétaire.

4avril—5f

Les Martyrs

Des maux de tête cherchent en vain un soulagement jusqu'à ce qu'ils aient commencé à faire usage de la Salsepareille d'Ayer. Alors ils regrettent les années de souffrances, qu'ils auraient pu éviter, s'ils avaient essayé ce remède plus tôt. Le mal était constitutionnel, non local ; et jusqu'à ce que la **Salsepareille d'Ayer** eût effectué son travail, comme Altératif et Epurateur de Sang, ils étaient condamnés à souffrir.

La femme de Samuel Page, 21 Austin st., Lowell, Mass., était depuis longtemps sujette à d'horribles maux de tête, résultat de désordres de l'estomac et du foie. Une guérison radicale a été accomplie par la Salsepareille d'Ayer.

Frank Roberts, 727 Washington st., Boston, dit qu'il avait autrefois de terribles maux de tête et que jusqu'à ce qu'il prît de la Salsepareille d'Ayer, il n'avait jamais trouvé aucune médecine qui pût lui donner un

Soulagement Permanent.

"Je souffrais de maux de tête, d'indigestion, de faiblesses, et étais à peine capable de me traîner dans la maison," écrit Mme. M. M. Lewis, de A st., Lowell, Mass." "La Salsepareille d'Ayer a accompli un merveilleux changement dans mon cas. Je me sens maintenant aussi bien portante et aussi forte que jamais."

Jonas Garman, Esq., de Lykins, Pa., écrit : "Chaque Printemps, pendant des années, j'ai souffert d'une manière affreuse de maux de tête, causés par l'impureté du sang et de la bile. Il me semblait pendant des jours et des semaines que ma tête allait se fendre. Rien ne me soulagea jusqu'à ce que je prisse de la Salsepareille d'Ayer. Cette médecine m'a guéri complètement."

Quand Mme. Genevra Bolanger, du No. 24 Bridge st., Springfield, Mass., commença à prendre de la Salsepareille d'Ayer, elle avait souffert depuis nombre d'années d'une affection grave des reins. Chaque Printemps, aussi, elle était affligée de maux de tête, de la perte d'appétit et d'indigestion. Une de ses amies la persuada de faire usage de la Salsepareille d'Ayer, laquelle lui profita merveilleusement. Sa santé est maintenant parfaite. Les Martyrs des maux de tête devraient essayer l'

Ayer's Sarsaparilla.

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix $1; six flacons, $5. Valant $6 le flacon.

EN MAGASIN,

Et à vendre en quantité au gré des acheteurs,

14.000 GALLONS

Vin rouge de la Californie,

De la "Gallegos Wine Co.", garanti pur de toute composition.

Cette quantité ou plus, si c'est nécessaire, est reçue toutes les semaines.

ERNEST C. VILLERE,
Seul Agent.

17mars—1m 15 rue Carondelet.

Avis.

Les personnes ayant des réclamations contre la succession de HYPOLITE COUSIN, de Bayou Lacombe, Louisiane, sont priées de les adresser avant le 20 avril 1889 à

ROSEMAY COUSIN,
Bayou Lacombe, La.

21mars—21 30 —avril10 22

Avis.

Le trésorier de l'Association Catholique Romaine pour l'extinction de la dette de l'Archidiocèse est prêt, dès aujourd'hui, à recueillir les souscriptions intégralement ou partiellement.

Il ne sera, émis de certificats que pour solde complet de l'année.

A. R. BROUSSEAU, trésorier.

7 av—3f 23 et 25 rue de Chartres.

NOUVEAU STOCK

PERSIENNES

Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils.

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux

Suisses, Nottingham Madras Turcoma

RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES

NATTES DE CHINE

De toutes sortes et des dernières nuances.

Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'étoffes pour Rideaux 8 nov—1an

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company et New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

JNAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, H. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, W. G. VINCENT,
JULES TUYES, H. LAROUSSINI,
GUS. PITOT, J. W. HINCKS.

24 fév '89—1an

PIANOS

—DE—

PLEYEL

—ORES—

Louis Grunewald & Cie,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway Sohmer, Knabe. Behr

Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en

Versements mensuels très faciles.

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.

Rendez-vous au magasin de musique de

LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLEANS.

1er oct07—1an

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 2me district.

1er nov88—1 an—mar,jeu,dim

D. H. Holmes.

800 DOUZAINES de Bas à Raies de Fantaisie, POUR DAMES,

Bien finis, seront vendus à moitié de leur valeur.

300 douzaines	à	. . . .	12½ c.
250 do	à	. . . .	15 c.
150 do	à	. . . .	25 c.
100 do	à	. . . .	30 c.

155 Canal St

8jnil—1an—dim mar ieu

ALLEZ CHEZ MICHEL LION & CO.

CLOTHING,

Pour COSTUMES de PREMIÈRE COMMUNION et CHAPEAUX DE PAILLE, CHEMISES, &c., &c.

Une cravate en satin blanc sera présentée avec chaque habillement.

Nous vendons meilleur marché qu'aucun autre magasin.

Nous fabriquons tous nos costumes.

195 à 199, rue Decatur, coin Ste-Anne.

13 déc—1 an

Téléphone 1146. ETABLI E